



Jeudi 26 mars 2020

La téléorthophonie, dont l'exercice vient d'être autorisé par décret le 25 mars paru au JO du 26 mars 2020, comme moyen de concilier la poursuite des soins et le respect des mesures sanitaires actuelles, nous force à réfléchir à la nature des soins prodigués de cette nouvelle façon.

L'arrêté organisant les télésoins d'orthophonie est donc paru ce jeudi 26 mars. Cet arrêté intervient **dans le cadre de de l'état d'urgence sanitaire** afin d'organiser la poursuite des soins dans ce contexte. Nous notons:

- qu'il précise qu'un premier soin doit avoir été réalisé en présentiel avec le patient et exclut la réalisation de bilans initiaux ou de renouvellement.
- que les actes facturables concernent par conséquent les domaines suivants : dysphagie, anomalies des fonctions oro-faciales et de l'oralité, acquisition et utilisation des voix oro-oesophagiennes et trachéo-oesophagiennes, communication et langage écrit, cognition mathématique, graphisme et écriture, retards de parole et troubles de la communication et du langage oral, bégaiements et troubles de la fluence, surdités, communication et langage dans les handicaps, troubles dans les pathologie d'origine neurologiques, dysphasie ; soit une sélection d'actes de rééducation que vous trouverez [ici](#) ,
- que les patients doivent être accompagnés d'une personne majeure lorsque le patient est mineur et d'un aidant pour les patients adultes, si nécessaire.

Cet arrêté vient répondre à une demande formulée par certains professionnels pour maintenir les soins malgré la situation actuelle inédite, et que ceux-ci puissent être facturés légalement à l'assurance maladie.

Cette nouvelle pratique vient cependant questionner tant dans sa mise en oeuvre technique que dans les changements que cela implique dans notre métier, ainsi que dans les conditions financières liées au contexte.

C'est pourquoi la Fédération des Orthophonistes de France travaille activement sur ce sujet pour vous proposer des éléments de réflexion argumentés et reste à l'écoute de vos propositions, difficultés et inquiétudes.

Le bureau